

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 5 novembre 2010

**Service instructeur**  
Service Administration et Finances

N° CP-2010-13-3-12

**Service consulté**

**GARE D'HABSHEIM  
PROJET DE CRÉATION D'UN PARKING RELAIS  
AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE D'UN TERRAIN DE RFF**

Résumé : *Le Département du Haut-Rhin s'est engagé dans des actions visant à développer le co-voiturage et les transports multimodaux. Le projet d'autorisation de prise de possession anticipée, proposé par Réseau Ferré de France (RFF) et joint au rapport, a pour objet de permettre au Département d'engager les travaux d'aménagement d'un parking relais, à proximité de la gare d'HABSHEIM, sans attendre la signature d'un acte de cession.*

A l'heure où les trafics routiers ne cessent de croître et dans un souci de maîtrise des déplacements afin de préserver l'environnement et le cadre de vie, la Direction des Routes et des Transports s'investit activement dans le développement des parkings relais et du co-voiturage.

Un terrain à proximité de la gare d'HABSHEIM semble constituer un emplacement stratégique pour l'aménagement d'un parking relais de 60 places.

Réseau Ferré de France (RFF), propriétaire de ce terrain d'une superficie de 18,28 ares, est d'accord pour sa cession au profit du Département et autorise ce dernier à en prendre possession, de manière anticipée, dans l'attente de la signature de l'acte de transfert de propriété. Cette prise de possession anticipée du terrain permettra ainsi au Département de commencer les travaux sans délais.

Par ailleurs, à titre d'information, à proximité de ce terrain, sur une emprise communale, seront aménagés un parking pour les deux roues ainsi que trois places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Je vous propose en conséquence de bien vouloir :

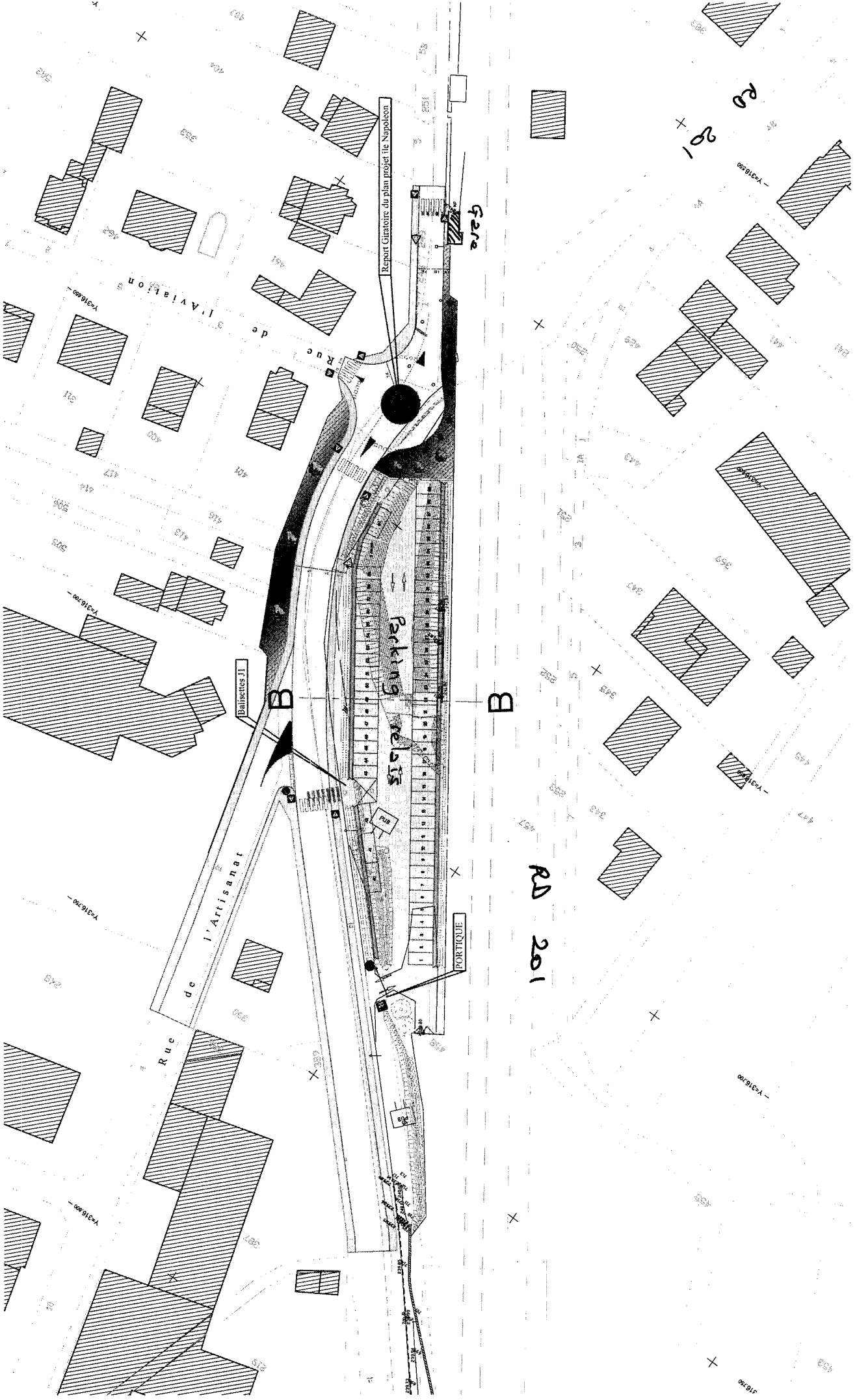
- approuver les termes de l'autorisation de prise de possession anticipée d'un terrain de Réseau Ferré de France (RFF), joint au présent rapport, pour l'aménagement d'un parking relais à proximité de la gare d'Habsheim,
- autoriser le Président à signer cet acte administratif avec RFF.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER



Repas Giratoire du plan projet de Napoléon

Gare

Parking relais

BOUTIQUE

Rue de l'Artisanat

Rue de l'Aviation

Bâtiments II

RD 201

B

B

RD 201

**AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE D'UN TERRAIN EN VUE DE  
L'AMENAGEMENT D'UN PARKING RELAIS**

**Lieu : Commune de HABSHEIM (68)**

Les soussignés,

1) Monsieur le Président du Conseil Général du Haut Rhin, Hôtel du Département 100 Avenue d'alsace 68006 COLMAR

Agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente du ... l'autorisant à signer le présent acte,

2) Monsieur Philippe LAUMIN, Directeur régional RFF pour les régions Alsace Lorraine Champagne-Ardenne - Etablissement Industriel et Commercial crée par la loi n° 97-135 du 13/02/1997 inscrit au RCS de Paris sous le n° B 412 280 737 et dont le siège est situé 92 avenue de France à PARIS 75648 cedex 13.

Agissant en vertu de la décision portant délégation de pouvoirs en date du 7 janvier 2008, consentie par le Président de RESEAU FERRE DE FRANCE,

ONT CONVENU, ce qui suit :

Le [Département](#) du Haut-Rhin est autorisé à :

- prendre possession de façon anticipée d'une superficie de 18,28 ares à détacher de la parcelle sise à HABSHEIM, section 14 numéro 458, propriété de RFF et destinée à l'aménagement d'un parking relais, dans l'attente de la signature de l'acte de vente,
- déposer toute demande d'urbanisme,
- effectuer tous travaux de sondage, préparatoires et de mise en sécurité du site de construction,
- à effectuer les **Travaux 1<sup>er</sup> phase**, consistant à enlever le tas de remblais actuellement stocké sur le terrain,
- à effectuer les **Travaux 2<sup>nd</sup> phase**, consistant
  - décaissement de terrain en vue de créer la [fondation](#) du parking et évacuer les déblais,
  - construction de la chaussée du parking en graves non traitées sur 2700m<sup>2</sup> et pose de bordures béton de délimitation de type P1 et T2
  - création de noues d'infiltration des eaux de pluie
  - aménagement de trottoir et cheminement piétonnier
  - apport de terre végétale et aménagements paysagers ponctuels
  - signalisation horizontale et verticale

Le Département du Haut-Rhin s'engage à :

- prendre en l'état la parcelle ci-dessus mentionnée sans garantie du sol ou du sous-sol, **en faisant son affaire des travaux de fouilles, de déblais ou remblais qui devront être pratiqués ainsi que des apports ou évacuation de matériaux.**
- renoncer à tous recours contre RFF pour quelque cause que ce soit au titre de la présente autorisation.
- se rapprocher des services compétents de la SNCF pour qu'elles leur soient précisées les conditions particulières d'intervention, notamment en matière de sécurité et d'accessibilité aux emprises concernées, ainsi que pour s'assurer de la présence ou non de réseaux et autres ouvrages enterrés.

Précision faite que le Département du Haut-Rhin agira, en vertu de la présente autorisation, avec les droits et obligations du propriétaire et décharge RFF en ce qui concerne toutes responsabilités.

Fait à Strasbourg le  
En deux exemplaires originaux

Le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin

Le Directeur Régional de RFF

Philippe LAUMIN

PJ : Plan